

Des  
Alpes MaritimesArrondissement  
De NiceCommune  
de  
Lucéram

## Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	11
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

## Délibération N°330

**Avancements de Grades  
Création et suppression  
de 3 postes d'emplois  
communaux**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un Février, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe 3 en 1, sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : M. Michel Calmet, Mme Christiane Ricort, M. Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Richard Fonti, M. Didier Lambert, M. Pierre Natali, Mme Josiane Cordier, Mme Evelyne Brisson, Mme Nathalie Chiavarino, Mme Séverine Canino, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Pierre Marseille par M. Michel Calmet, M. Louis Fadas par Mme Christiane Ricort, Mme Audrey Varro par M. Jean-Louis Dalloni.

Etait absent : Monsieur Jean-Pierre Prioris

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois, le Maire propose à l'assemblée les modifications à opérer, par service :

Emploi à supprimer	Emploi à créer	Date de mise en oeuvre
Adjoint Administratif Territorial A temps complet	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe A temps complet	01/11/2025
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe A temps complet	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe A temps complet	01/03/2025

**AR Prefecture**

006-210600771-20250221-330-DE  
Reçu le 27/02/2025

<b>Emploi à supprimer</b>	<b>Emploi à créer</b>	<b>Date de mise en oeuvre</b>
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe A temps complet	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe A temps complet	01/03/2025

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter les modifications du tableau des emplois, ainsi proposés, applicables aux dates suivantes :
  - o le 1<sup>er</sup> Mars 2025
  - o et le 1<sup>er</sup> Novembre 2025

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2025, chapitre 012.

Fait à Lucéram, les jour, mois et an que susdits.

Le Président

Michel Calmet



La Secrétaire

Christiane Ricort



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la publication, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Télérecours, accessible par le lien suivant <https://www.telerecours.fr/>.